

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Madame Denise MICHAUT.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Michel ADAM.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

**31 - SAISIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN PAR LA COMMUNE D'OLORON-SAINTE-
MARIE AFIN DE METTRE EN COHERENCE LE REGLEMENT DU PLU AVEC LE
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI) PAR LE BIAIS
D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que le Plan de Prévention des Risques Inondations du Gave d'Oloron, des Mielles, du Vert et de ses affluents - commune d'Oloron-Sainte-Marie - (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 1er février 2017. Il a été annexé au PLU par arrêté municipal du 25 avril 2017.

Toutefois, les éléments concernant "les secteurs soumis au risque d'inondations de la Mielle et de ses affluents" et plus globalement le risque inondation figurant dans le règlement de l'actuel PLU ne lui sont pas compatibles.

C'est pourquoi, la commune souhaite que son PLU soit mis en cohérence avec le PPRI approuvé par le biais d'une procédure de modification. Aussi, afin de pouvoir faire évoluer son PLU, la commune d'Oloron-Sainte-Marie saisit la Communauté de Communes qui est, depuis le 1er janvier 2017, compétente pour les "Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale".

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **25 voix pour et 8 voix contre** (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- **DECIDE** de demander à la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn de procéder à la mise en cohérence du règlement du PLU de la commune d'Oloron Sainte-Marie avec le PPRI par le biais d'une procédure de modification.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/07/2017

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2017